



## **LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN MARS 2016 – UNE EVOLUTION POSITIVE**

**Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A, c'est-à-dire sans aucune activité en mars, a diminué de 60 000 par rapport au mois de février, soit une baisse de 1,7 %.**

Ainsi, depuis le début de l'année, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité a diminué de près de 50 000 (-1,4 %). Il s'agit de la première baisse trimestrielle significative depuis le dernier épisode de reprise de 2010/2011. Elle suit une période de stabilisation, marquée par l'alternance de hausses et de baisses mensuelles fortes, depuis l'été dernier.

**L'amélioration de la situation des jeunes se poursuit et s'accélère.** Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits en catégorie A diminue ainsi de 8 700 en mars (soit -1,7 %), portant la baisse à 36 000 depuis fin 2014. Cette baisse du nombre de demandeurs d'emploi sans activité est le résultat de l'amélioration graduelle de l'activité économique qui s'est déjà traduite par une reprise des créations d'emploi en 2015, grâce notamment aux effets du Pacte de responsabilité et de solidarité.

**L'aide « Embauche PME » monte en charge et accélère les effets de la reprise économique : au total, 225 000 aides ont été demandées** depuis le mois de janvier. Les déclarations d'embauche ont enregistré un net rebond au premier trimestre, particulièrement dans les entreprises de moins de 250 salariés : elles ont progressé de 4,7% pour les embauches en CDI et de 20,5 % pour celles en CDD de plus de 6 mois.

**Le second volet du Plan d'urgence pour l'emploi, qui se traduira par un doublement du nombre d'actions de formations ouvertes aux demandeurs d'emploi, se déploie progressivement** : douze conventions ont d'ores et déjà été signées avec les régions. Les 500 000 formations supplémentaires permettront aux demandeurs d'emploi de saisir les opportunités offertes dans les métiers qui peinent aujourd'hui à recruter et dans les secteurs d'avenir.

**Le projet de loi qui sera débattu au Parlement à compter du 3 mai complètera ces actions conjoncturelles** par des mesures structurelles favorisant le développement de l'emploi durable, en améliorant la compétitivité des entreprises et en créant de nouveaux droits pour les salariés.

**Pour toute question, tout besoin ou suggestion : [contact@porte-parole.gouv.fr](mailto:contact@porte-parole.gouv.fr) ; 01 49 55 81 16 / 58 84**

*L'Essentiel, c'est : du lundi au vendredi, les positions clés du gouvernement sur les sujets d'actualité.*